
Députation formée par toutes les autorités constituées et par la société populaire de la commune de Montagne-de-Bon-Air, qui font part à la Convention de leur fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation formée par toutes les autorités constituées et par la société populaire de la commune de Montagne-de-Bon-Air, qui font part à la Convention de leur fabrication de salpêtre, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 671-672;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31500_t1_0671_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

reur, eh bien ! votre existence nous a effrayé. Monstres complices des Pitt et des Cobourg et des tyrans, votre mort va venger l'humanité entière et hâtera la liberté de tous les peuples, Montagnards intrépides, que vous êtes chers à la Patrie ! Soyez toujours la terreur des intrigants, des royalistes et des traîtres ; nous jurons de vous environner, de nous resserrer autour de vous plus que jamais. La liberté ne périra pas. Il n'y a de mort que pour les liberticides.

Nous vous félicitons de votre dernier décret qui est le complément des mesures révolutionnaires ; aucuns conspirateurs ne nous échapperont ; nous jurons de vous les dénoncer ainsi que tous ceux qui auroient la lâcheté ou la faiblesse de ne pas remplir, ce devoir impérieux pour le salut de la République. Vive la Liberté, Vive la Montagne et périssent tous les traîtres (1).

Suivant le procès-verbal déposé sur le bureau, la société populaire de Réau a apporté à Melun, pour nos braves frères d'armes, quarante-quatre chemises, seize paires de bas, deux habits, six paires de souliers, et deux gobelets d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

43

Les élèves de la patrie viennent féliciter la Convention (3). Revêtus de l'habit national et précédés de tambour, ils défilent dans la salle

L'ORATEUR. « Comme des enfans environnent leur mère, dit l'un d'eux, ainsi les élèves de la patrie se sont rangés autour de la commune de Paris pour venir vous féliciter sur vos augustes travaux. Votre courage et le calme que vous gardez au milieu des tempêtes, annoncent à l'univers que vous êtes dignes de fonder la liberté d'une grande nation. Cependant, malgré la foule des soins qui vous occupent, vous n'avez point oublié de verser, sur la classe des infortunés, les bienfaits dont elle avoit besoin. Poursuivez la carrière dans laquelle vous êtes si glorieusement entrés. Faites qu'il n'existe plus parmi nous d'autre vœu que celui du bonheur public. Continuez sur-tout à purger la patrie des traîtres qui veulent déchirer son sein, et qui sont plus à craindre pour elle que toutes les hordes ennemies qui nous menacent. Quant à nous qui vous devons la liberté, les mœurs et l'éducation, nous jurons devant vous de défendre votre ouvrage jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » (5).

Le président répond : La Convention vous voit avec plaisir dans son sein ; jeunes gens, vous êtes l'espérance de la patrie. Rendez-vous dignes

(1) C 295, pl. 995, p. 47. Signé : PARISOT (présid.), NORMAND (secrét.), CHARPENTIER (secrét.). *Débats*, n° 546, p. 375; *Mon.*, XIX, 739.

(2) P.V., XXXIII, 435.

(3) P.V., XXXIII, 436. *Mon.*, XIX, 738.

(4) *Débats*, n° 546, p. 375.

(5) C 295, pl. 995, p. 45. Extraits dans *Débats*, n° 546, p. 375; *Bⁱⁿ*, 30 vent. (1^{er} supplé).

d'être un jour ses défenseurs. (*On applaudit*) (1). Ces jeunes républicains sont admis à la séance au milieu des applaudissemens.

Mention honorable, insertion au bulletin.

44

Une députation de toutes les autorités constituées et de la société populaire de la commune de Montagne-de-Bon-Air, vient féliciter la Convention sur les mesures qu'elle a prises, par l'activité perpétuelle et infatigable de ses comités de salut public et de sûreté générale, pour déjouer les complots infâmes tramés par des scélérats.

Elle annonce que, dès que le décret sur la fabrication du salpêtre a été connu, tous les citoyens ont dit : « Tandis que nos enfans battent l'ennemi, il faut que nous piochions la terre et fassions du salpêtre. » Que tout le monde s'est rendu au lieu indiqué, et qu'en une décade, un atelier de 110 pieds de long sur 31 de large, fut, en partie, rempli de terre salpêtrée et de cendres ; ce qui formoit une montagne, d'où sortira la foudre qui va faire descendre les tyrans de leurs trônes.

Les commissaires de la Montagne-de-Bon-Air assurent que cette commune fournira 1.200 liv. de salpêtre par décade, et 2,666 liv. vont être envoyées au district (2).

L'ORATEUR de la députation. En même temps que les habitans de la commune de la Montagne-du-Bon-Air viennent féliciter la Convention nationale sur les mesures qu'elle a prises pour déjouer les complots infâmes tramés par des scélérats, par l'activité perpétuelle et infatigable de ses Comités de Salut public, et de Sûreté générale ; l'inviter à rester à son poste, et garder cette attitude fière et imposante qui fera toujours trembler nos ennemis, ils vous annoncent aussi que la haine pour les tyrans est toujours à l'ordre du jour dans leur commune.

Dès que les magistrats du peuple eurent reçu votre décret pour la fabrication des salpêtres, ils s'empressèrent de le faire connoître à leurs concitoyens et de leur indiquer le lieu qu'ils avoient choisi pour construire un atelier.

Nos enfans, nous ont-ils dit, battent les ennemis, il faut que les pères piochent la terre et fassent du salpêtre.

Les jours furent indiqués par le Conseil général de la commune, et tous les citoyens au premier signal se rendirent aux lieux désignés pour le travail, et à tour de rôle. Là des pères dont les bras accoutumés à un travail léger, étoient armés d'une pioche qu'ils conduisoient comme un hercule. Ici des vieillards qui se reposent chez eux pour vivre du fruit de leurs travaux reprirent la pelle et remuoient la terre avec cette facilité qui annonce le courage, et en chargèrent leurs voisins qui avoient la hotte sur le dos, et en une décade, un atelier de 110 pieds de long sur 31 de large, fut rempli en partie et de terres salpêtrières et de cendres.

(1) *Débats*, n° 546, p. 376.

(2) P.V., XXXIII, 437. *Mon.*, XIX, 738 (Montagne-du-Tonnerre !)

Les terres furent amoncelées de 15 à 20 pieds de haut, ce qui formoit une montagne que tous les habitans contemploient avec plaisir, et de laquelle devoit sortir la foudre qui va faire descendre les tyrans des trônes où ils n'auroient jamais dû monter.

C'est toujours de la Montagne, Citoyens représentans, que doit sortir la foudre qui doit écarter les despotes. Ici, c'est de l'opinion de la Montagne que sortent les décrets qui portent la terreur dans l'âme des ennemis de la Liberté, et c'est du sol de toute la République que sortira cette matière saline qui leur donnera la mort.

La Montagne-du-Bon-Air, toutes les autorités constituées, et la Société populaire se disposoient à nommer des commissaires pour venir déposer dans le sein de la Convention nationale 2.666 livres de salpêtre, et l'assurance de 1.200 livres par décade; un arrêté de votre comité de Salut public a dit que les salpêtres seroient déposés au chef lieu de district et alors l'envoyé a changé de destination, mais, Citoyens représentans, les habitans de Montagne-Bon-Air ont voulu mettre sous vos yeux un échantillon de leur salpêtre, fruits de leurs travaux et des communes de l'arrondissement du district, et le déposer sur votre bureau comme un gage de leur obéissance à vos décrets, et de leur sollicitude pour la chose publique.

Puisse cette production de la nature et que l'art va perfectionner, porter la mort et l'épouvante dans les rangs des satellites des despotes coalisés, atteindre et exterminer jusqu'au dernier des rois, et faire triompher la république en offrant à tout l'univers les droits imprescriptibles de l'homme, et la liberté des peuples. Vive la République (1).

Le président répond, la députation est reçue à la séance au milieu des applaudissemens, et la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

45

Pierre Gravelais, maire d'Azerables; Chapuis et Dupuis, acquittés par décret d'avant-hier (3) des inculpations dirigées contre eux, se présentent à la barre. Ils sollicitent un secours qui leur fournisse les moyens de retourner dans leurs foyers (4).

P. GRAVELAIS. Représentans du peuple,

L'aristocratie et le fanatisme s'étaient liguées pour me perdre. S'ils n'ont pas réussi dans leur infernal complot, je n'en suis redevable qu'à la justice et la sage pénétration de la Convention nationale qui à travers les monstruosité que la calomnie avait accumulé sur ma tête a su distinguer en moi, le patriote opprimé du contre-révolutionnaire.

(1) C 295, pl. 995, p. 49. Signé : MMDU, MARCIN, GROS. Mention dans *Débats*, n° 546, p. 376; *Bⁱⁿ*, 30 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 437.

(3) Voir ci-dessus, 27 vent., n° 58.

(4) *Débats*, n° 546, p. 376.

Oui, Représentans, j'ai été la terreur des aristocrates. Je les ai poursuivis comme ces animaux qui ne respirent que pour faire du mal. La commune d'Azerables dont j'ai été successivement maire, membre du Comité de Surveillance et Commandant de la Garde nationale en renfermait un grand nombre. Parmi eux, les uns avoient refusé de se faire inscrire sur le registre de la garde nationale, les autres entretenaient des correspondances avec les parents d'émigrés, d'autre enfin regorgeaient de blé, tandis que les sans-culottes mouraient de faim.

Je me suis opposé à ce que les premiers occupassent aucune place, puisqu'ils ne voulaient pas remplir les devoirs de citoyen, j'ai fait arrêter les seconds comme suspects. J'ai délivré des mandats à des camarades les sans-culottes pour qu'ils prissent au prix du maximum du blé sur les riches propriétaires.

J'ai prêché le langage de la raison et de la vérité dans les temple de l'erreur et du mensonge. J'ai osé parler aux saints, j'en ai invité un en qui on avait beaucoup de confiance à venir avec moi exterminer les brigands de la Vendée; il ne s'est pas remué, et j'en ai conclu qu'il n'avait pas autant de puissance qu'on le croyait.

J'ai encore eu l'idée d'une fête civique pour célébrer l'époque à jamais mémorable de la féodalité. Un feu de joie a été ordonné par la Commune. La montagne la plus élevée a été choisie. Je voulais que ce feu fut aperçu des brigands de la Vendée et qu'ils en fussent épouvantés.

Au jour indiqué, 18 communes se sont rendues sur la Montagne sainte. Un homme monté sur un âne, chargé de tous les attributs de l'odieuse féodalité et représentant un cy-devant a essuyé les huées du peuple. Le feu a été allumé et les titres brûlés aux acclamations de tous les assistants. Un repas fraternel a été donné à la suite de cette fête. Les riches en ont fait volontairement les frais. Elle s'est terminée par un bal.

Voilà, Représentans tous mes crimes. Si vous les eussiez jugés contre-révolutionnaires, vous m'auriez abandonné à la rigueur des loix. Vous ne souffrirez donc pas qu'un père de six enfants, que deux cultivateurs qui ont chacun cinq enfants et qui ont souffert avec moi pour la patrie, ne puissent faute de ressources rentrer dans leurs foyers. Nous attendons tout de la justice nationale (1).

Sur la proposition de TALLIEN, appuyé par DELACROIX (2) « la Convention nationale décrète qu'à la présentation du décret, il sera, par la trésorerie nationale, payé au citoyen Gravelais, maire d'Azerables, une somme de 300 livres, et aux citoyens Dupuis et Chapuis, officiers municipaux de la même commune, à chacun une pareille somme de 300 liv. » (3).

46

Le citoyen Jacques Tripier, huissier-audien-cier près le tribunal du 3^e arrondissement, écrit à la Convention nationale que dans ce beau

(1) C 295, pl. 995, p. 50. *Bⁱⁿ*, 30 vent.

(2) *Débats*, n° 546, p. 376.

(3) P.V., XXXIII, 437. Minute signée Bézard (C 293, pl. 957, p. 23). Décret n° 8490.